[Impressum]

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Schweizer Film = Film Suisse : offizielles Organ des Schweiz. Lichtspieltheater-Verbandes, deutsche und italienische Schweiz**

Band (Jahr): **4 (1938)**

Heft 70

PDF erstellt am: **24.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Schweizer FILM Suisse

Revue de la Cinématographie suisse

Fachorgan für die schweiz. Kinematographie

IV. Jahrgang 1938
No. 70, 1. Dezember

Druck und Verlag: E. Löpfe-Benz, Rorschach — Redaktion: Theaterstraße 1, Zürich
Erscheint monatlich — Abonnementspreise: Jährlich Fr. 8.—, halbjährlich Fr. 4.—
Paraît mensuellement — Prix de l'abonnement: 12 mois fr. 8.—; 6 mois fr. 4.—

Offizielles Organ von: — Organe officiel de:
Schweiz. Lichtspieltheaterverband, deutsche und italienische Schweiz, Zürich
Association cinématographique Suisse romande, Lausanne
Film-Verleiherverband in der Schweiz, Bern
Verband Schweizerischer Filmproduzenten, Solothurn
Gesellschaft Schweizerischer Filmschaffender, Zürich

Travaillons ensemble!

Le 1er avril 1937 l'Association cinématographique Suisse allemand et tessinoise acquit le droit d'édition du «Schweizer-Film-Suisse». Le 1er janvier 1938, elle publiait un article intitulé «Unité». C'est à ce moment-là que l'Association cinématographique Suisse romande et l'Association des Loueurs de films en Suisse déclarèrent vouloir participer à notre organe officiel. On se partagea la tâche: nos amis de la Suisse romande acceptèrent de s'occuper de la partie française du journal tandis que la rédaction de la partie allemande restait à Zurich, au siège du Schweiz. Lichtspieltheaterverband. Le 1er août nous eûmes également le grand plaisir de souhaiter la bienvenue à nos nouveaux collaborateurs: les Producteurs suisses de film, dont l'association choisit le «Schweizer-Film-Suisse» comme organe officiel. Et, dès lors, notre journal est devenu le messager officiel de toute la branche cinématographique en Suisse.

C'est grâce à la décision de notre Association d'acquérir ces droits que l'industrie du film en Suisse possède maintenant un important organe lui servant d'interprète devant l'opinion publique et auprès des autorités et de l'étranger. Voilà des mois qu'éditeurs et rédacteurs s'efforcent de publier un journal intéressant et présentant bien. Ce qui importe avant tout, c'est que le «Schweizer-Film-Suisse» ait son propre visage et son opinion personnelle, qu'il soit d'inspiration suisse, c'est-à-dire sain, raisonnable, indépendant. Comme les autorités et l'opinion publique jugeront les associations d'après leur journal, il faut qu'il soit libre, ouvert, bien inspiré, bien documenté et vivant, afin qu'on ne puisse mettre en doute sa largesse d'esprit, ses réelles intentions et les possibilités de l'industrie cinématographique suisse.

Les loueurs qui soutiennent le journal par leurs insertions se rendent service à eux-mêmes car plus l'état financier du journal sera bon, mieux on arrivera à développer, à enrichir et à diffuser le «Schweizer-Film-Suisse». Ce n'est que dans un journal intéressant et qu'on aime lire que les annonces peuvent donner les meilleurs résultats. Nos efforts ont déjà été couronnés de succès. Nous savons qu'on aime consulter notre journal, qu'il s'est sensiblement amélioré, qu'il remplit bien son but d'organe de l'industrie cinématographique en Suisse. De nombreux encouragements nous parviennent de tous côtés et même de l'étranger, où l'on considère le «Film-Suisse» comme le véritable porte-parole de l'industrie et de la politique du film en Suisse et où l'on apprécie la liberté avec laquelle les différentes questions y sont traitées.

Réjouissons-nous de ces résultats, sans cependant nous reposer sur nos lauriers. Travaillons la main dans la main. On ne sait pas encore assez que notre journal doit servier de trait-d'union entre tous les milieux qui s'intéressent au septième art et de centre de railliement de toutes les opinions et de tous les intérêts des associations de la branche cinématographique. Certes, nous nous sommes réjouis de la décision de l'Association des Producteurs de films de choisir le «Schweizer-Film-Suisse» comme organe officiel; mais nous attendons encore toujours qu'elle nous renseigne sur ses travaux et ses projets, De plus, qu'il s'agisse de suggestions émanant de distributeurs de films ou de renseignements que des directeurs de salles nous donneront sur leurs expériences en matière d'exploitation, sur leur méthode publicitaire, sur leurs espoirs, ou qu'il s'agisse en fin de communications de la part d'autres milieux intéressées . . . tout sera le bienvenu!

On dit que l'année 1938 a été un peu meilleure que les précédentes pour l'industrie cinématographique! Nous enregistrons avec plaisir cette constatation fort encourageante et qui prouve qu'il vaut bien la peine